



Compte-rendu de la réunion du 23 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	
Martine Deprez	Ministre
Tom Rausch	Coordinateur général adjoint
Anne Rech	Coordinatrice Assurance pension
Thomas Dominique	Directeur de l'IGSS
Alain Reuter	Président de la CNAP
Michele Santoro	Gestionnaire de dossiers Assurance pension
Représentants de la FGFC	
Claude Reuter	Président
Steve Hatto	Vice-président
Lynn Kettel	Trésorière
Fränky Wohl	Membre du bureau exécutif
Représentants de la CGFP	
Romain Wolff	Président fédéral
Steve Heiliger	Secrétaire général
Gilbert Goergen	Vice-président
Patrick Remakel	Trésorier fédéral
Karin Jaffke	Assesseure
Christian Schleck	Assesseur
Max Lemmer	Attaché de presse

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases.



Elle présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et précise que le but des consultations est la pérennisation du système en le rendant moins dépendant de la croissance économique.

Madame la ministre ajoute que les syndicats ci-présents sont également concernés par cette large consultation étant donné que les salariés et certains employés au service de l'État relèvent du régime général de l'assurance pension. Elle précise encore que la population plus jeune sera plus fortement impliquée dans la 2^e phase de la large consultation.

Les syndicats CGFP et FGFC:

- Déplorent que cette large consultation concernant l'assurance pension a lieu, alors que le sujet ne figurait dans aucun programme des partis politiques lors des élections législatives de 2023. Ils considèrent cela comme un manque de respect vis-à-vis des électeurs.
- Se demandent, au vu des déclarations publiques des dernières semaines, si le régime spécial sera également concerné par cette réforme.
- Se déclarent solidaires avec les syndicats OGBL et LCGB.
- Partagent l'avis de la contribution salariale du rapport du CES de juillet 2024.
- Considèrent que les 27 milliards d'euros de la réserve du Fonds de compensation sont une réserve confortable, surtout en comparaison avec d'autres pays, et qu'il n'y a partant aucune nécessité à réformer le régime des pensions.
- Estiment qu'il serait plus urgent d'intervenir sur les problèmes du logement et de la santé.
- Saluent le fait que les jeunes soient inclus dans les discussions concernant les pensions.
- Regrettent que l'opinion publique oppose actuellement le secteur public au secteur privé et maintient de fausses informations au sujet des pensions du secteur public. Cela nuit à la cohésion sociale du pays.
- Signalent que l'introduction d'un deuxième pilier de pension dans le secteur public a eu peu de succès en raison du manque de volonté politique.
- Se demandent pourquoi une partie des employés publics relèvent, au début de leur carrière voire jusqu'à l'âge de 55 ans pour certains, du régime général en matière de pension, alors qu'ils cotisent à l'assurance maladie du régime spécial et sont membre de la Chambre des fonctionnaires et employés publics.
- Déclarent ne pas être intéressés par la création d'une caisse de pension pour le secteur public
- S'opposent à une quelconque réforme du régime spécial transitoire de l'assurance pension, qui est de toute façon limité dans le temps.
- Rapportent que la CPFEC connaît des problèmes de fonds en partie du fait que seul un tiers du personnel actif dans le secteur communal sont des fonctionnaires qui cotisent dans cette caisse, alors que les deux tiers du personnel communal cotisent auprès de la CNAP.



- Estiment qu'une harmonisation des statuts du personnel du secteur public est nécessaire d'un point de vue « simplification administrative », notamment dans le secteur communal, où il y a actuellement 3 statuts différents.
- Approuveraient la suppression du plafond cotisable dans le régime général à condition que le plus de cotisations génère des prestations.
- Font part de leur préoccupation concernant une augmentation des demandes pour une pension d'invalidité dans le secteur public liées à des facteurs de santé mentale et s'interrogent si ce volet sera également pris en compte lors de la large consultation.
- Se demandent si les périodes complémentaires afin de compléter le stage seront reformées et ajoutent que les jeunes sont préoccupés concernant les périodes d'études.
- La CGFP se demande pourquoi une partie des employés publics relèvent, au début de leur carrière (20 années de service) voire jusqu'à l'âge de 55 ans pour certains, du régime général en matière de pension, alors qu'ils sont engagés sous le statut de droit public, cotisent à l'assurance maladie du régime spécial et sont ressortissants de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, et revendiquent l'abolition de cette situation non justifiée.

Madame la ministre répond à différents points évoqués, elle

- Signale que le sujet des pensions figurait dans le programme électoral du CSV (point 2.2. du programme électoral de 2023).
- Précise que l'accord de coalition prévoit une large consultation avec la société civile sur la viabilité à long terme de notre système des retraites. Il s'agit donc d'une discussion globale qui implique tout le monde.
- Rappelle que tous les changements introduits par la réforme de 2012 ont également été appliqués au régime spécial, tandis que le régime spécial transitoire n'a pas été touché.
- Ne peut empêcher que d'autres parties prenantes remettent le régime spécial en question, mais souligne que ce n'est pas la volonté du gouvernement qu'une opposition entre le secteur public et le secteur privé soit faite dans le débat public.
- Considère qu'il y a une certaine urgence à agir au vu des projections de l'IGSS qui indiquent une décroissance exponentielle de la réserve à moyen terme. La raison en est la forte augmentation de la population active au début des années 90 (jusqu'à +10% par an). Ces salariés partiront à la retraite dans les prochaines années.
- Signale qu'il est également nécessaire d'agir en raison de l'augmentation du risque de pauvreté des personnes âgées.
- Assure qu'une recherche sera effectuée afin de trouver l'origine du fait que les employés et salariés du secteur public soit rattachés au régime général en matière de cotisations à l'assurance pension alors qu'ils ont le statut de fonctionnaires assimilés.
- Rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place au Ministère des Affaires intérieures au sujet de la CPFEC et que l'expertise de l'IGSS est mise à disposition pour établir des projections actuariel.